

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

SERVICE Centre culturel J. Prévert

FB/VB /JPM/TR

DECISION

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour le spectacle « **L'Avare** » de Molière, mise en scène de Clément Poirée.

CONSIDERANT la proposition faite par la production « **Le Théâtre de la Tempête** »

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique dans le cadre d'un marché passé sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

Le contrat **N°C25074 « L'Avare » de Molière, mise en scène de Clément Poirée** est attribué à la production « **Le Théâtre de la Tempête** », sise Cartoucherie, route du Champ-de-Manoeuvre, 75012 Paris représenté par Augustin Bouchon en sa qualité d'Administrateur.

Le contrat est conclu pour un montant de **12 000 € HT soit un montant de 12 660 € TTC (douze mille six cent soixante euros toutes taxes comprises)**. Le paiement sera effectué par virement bancaire dans un délai de 30 jours suivant la réception de la facture.

La prestation se déroulera **le vendredi 13 février 2026 à 20h00**.

Article 2

Les dépenses relatives aux frais annexes inhérents à la représentation se décomposent ainsi :

- **Les frais de transport du décor, les voyages de l'équipe du PRODUCTEUR, les 17 repas du vendredi 13 février 2026 midi en défraiements pour un montant de 2 601.90 € HT soit un total TTC de 2 745 € (deux mille sept cent quarante cinq euros toutes taxes comprises).**

Les données ci-dessus sont
077-217705144-20251028-25_11462-CC
Date de télétransmission : 28/10/2025
Date de réception préfecture : 28/10/2025

- 17 repas du vendredi 13 février 2026 sont pris en charge directement par l'organisateur.
- Hébergement : L'organisateur et prendra directement en charge l'hébergement de l'équipe soit 8 nuitées pour la nuit du 12 février 2026 au 13 février 2026.
- Un catering dans les loges devra être prévu pour toute la journée, selon les dispositions mentionnées dans la fiche technique.
- Location de divers matériels techniques selon la fiche technique du spectacle.

Article 3

Les dépenses sont inscrites au budget du Centre Culturel Jacques Prévert de l'exercice concerné.

Article 4

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 16 octobre 2025.

Le Maire,

Frédéric BOUCHE



CONTRAT DE CESSIION DE DROITS DE REPRESENTATION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE THÉÂTRE DE LA TEMPÊTE

S.I.R.E.T. : 320 217 441 00015 – APE : 9001Z

Statut juridique : SARL

Licences d'entrepreneur de spectacles n° L-R-20-010763, L-R-20-009918 et L-R-20-009919

TVA intracommunautaire : FR31 320217441

Adresse : Cartoucherie, route du Champ-de-Manœuvre, 75012 Paris

Téléphone : 01 43 65 66 54 / e-mail : productions@la-tempete.fr

Représenté par Augustin Bouchon en sa qualité d'Administrateur

Ci-après dénommé " le producteur " d'une part,

ET :

Marie de Villeparisis – Centre Culturel Jacques Prévert

Place de Pietrasanta

77270 Villeparisis

N° S.I.R.E.T : 217 705 144 00202

TVA Intracommunautaire : FR01 88 217 705 144

Code APE : 84.12 Z

Licence spectacle : Catégorie 1 : PLATES V-D-2024-001776

Représenté par Frédéric BOUCHE en qualité de Maire de Villeparisis

Ci-après dénommé " l'organisateur " d'autre part,

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

A- Le producteur dispose du droit de représentation en France (ou dans le pays concerné par la tournée) du spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa présentation :

L'Avare

De Molière, mise en scène de Clément Poirée

spectacle dont l'organisateur déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques (fiche technique annexée au présent contrat).

B - L'organisateur s'est assuré de la disposition du lieu de représentation :

Marie de Villeparisis – Centre Culturel Jacques Prévert

Place de Pietrasanta

77270 Villeparisis

Capacité de la salle : 650 places numérotées

dont le producteur déclare connaître et accepter les caractéristiques.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE I - OBJET

Paraphes

Le producteur s'engage à donner dans les conditions ci-après définies, une représentation du spectacle susnommé, dans le lieu précité, **le vendredi 13 février 2026 à 20h.**

ARTICLE II - OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

Le producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra notamment de solliciter auprès des autorités compétentes les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

Le spectacle, dont la fiche technique est annexée au présent contrat, comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation. Le producteur en organisera le transport aller et retour.

Le producteur atteste que le spectacle aura été présenté moins de 141 fois à la date de la représentation mentionnée au présent contrat. Le producteur déclare bénéficier d'un subventionnement public, à ce titre l'organisateur est exonéré de la taxe fiscale sur les spectacles.

ARTICLE III - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire aux déchargement et rechargement, aux répétitions, au montage et démontage, et au service des représentations. Il assurera en outre le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales, de ce personnel.

Il aura à sa charge les droits d'auteurs au taux habituel (10,50%) déclarés à la SACD, ainsi que la contribution Agessa et les frais de gestion SACD. Aucun droit voisin n'est dû.

En matière de publicité et d'information, l'organisateur s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le producteur et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

Il réservera 10 invitations au producteur. Au-delà de ce quota, des détaxes pourront être mises à sa disposition, dans la limite des places disponibles. Des invitations pourront également être accordées pour les programmateurs, dans la limite des places disponibles.

Il mettra en loges des bouteilles d'eau et un catering (salé et sucré) à l'intention de l'équipe du spectacle.

ARTICLE IV - MONTANT DE LA CESSION

Le montant de la cession pour une représentation est fixé à 12 000 € avec une TVA à 5,5% à hauteur de 660 €T soit un total de 12 660 € TTC (douze mille six cent soixante euros toutes taxes comprises) plus le transport du décor ainsi que les frais annexes qui donneront lieu à avenant se trouvant en annexe.

ARTICLE V - MONTAGE - DÉMONTAGE - RÉPÉTITIONS

Le lieu théâtral sera mis à la disposition du producteur à partir du vendredi 13 février à 9h pour permettre l'implantation du décor, le montage, les réglages et les répétitions.

Le démontage et le rechargement seront effectués à l'issue de la représentation.

ARTICLE VI - ASSURANCES

Le producteur assurera contre tous les risques, y compris lors du transport, le personnel, et tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu.

ARTICLE VII - ENREGISTREMENT - DIFFUSION

Paraphes

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250228-25-11462-CC
Date de télétransmission : 28/10/2025
Date de réception préfecture : 28/10/2025

FB

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiel, du spectacle, devra faire l'objet d'un accord particulier.

ARTICLE VIII - PAIEMENT

Le règlement de la cession, tel que défini à l'article IV, sera effectué par virement bancaire sur le compte bancaire du Théâtre de la Tempête :

- **BIC** CCOPFRPPXXX

- **IBAN** FR76 4255 9100 0008 0011 7038 960.

à l'issue de la représentation dans un délai de 30 jours, sur présentation d'un RIB et d'une facture.

ARTICLE IX - ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, si une annulation de la représentation survient pour cause de maladie parmi l'équipe du spectacle ou bien du fait d'une décision légale de fermeture, l'organisateur et le producteur examineront tout d'abord la possibilité de reporter les représentations annulées. Si cette solution n'est pas envisageable, un accord à l'amiable sera recherché et qui tendra vers le paiement des droits d'auteur et du montant de la cession hors frais d'approche afin d'assurer les rémunérations du personnel artistique et technique intermittent.

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution de la clause essentielle du paragraphe A de son exposé.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

ARTICLE X - COMPÉTENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

Fait à Paris le 18 septembre 2025 en deux exemplaires.

THEATRE DE LA TEMPETE
Route du Champ de Manoeuvre
Castelnau 75012 Paris
Tél. 01 45 65 66 54

Le producteur

L'organisateur

Faire précéder les signatures de la mention manuscrite « lu et approuvé »



Paraphes

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251028-25_11462-CC
Date de télétransmission : 28/10/2025
Date de réception préfecture : 28/10/2025

R3

ANNEXE 1 AU CONTRAT DE CESSIION – FRAIS ANNEXES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE THÉÂTRE DE LA TEMPÊTE

S.I.R.E.T. : 320 217 441 00015 – APE : 9001Z

Statut juridique : SARL

Licences d'entrepreneur de spectacles n° L-R-20-010763, L-R-20-009918 et L-R-20-009919

TVA intracommunautaire : FR31 320217441

Adresse : Cartoucherie, route du Champ-de-Manœuvre, 75012 Paris

Téléphone : 01 43 65 66 54 / e-mail : productions@la-tempete.fr

Représenté par Augustin Bouchon en sa qualité d'Administrateur

Ci-après dénommé " le producteur " d'une part,

ET

Marie de Villeparisis – Centre Culturel Jacques Prévert

Place de Pietrasanta

77270 Villeparisis

N° S.I.R.E.T : 217 705 144 00202

TVA Intracommunautaire : FR01 88 217 705 144

Code APE : 84.12 Z

Licence spectacle : Catégorie 1 : PLATES V-D-2024-001776

Représenté par Frédéric BOUCHE en qualité de Maire de Villeparisis

Ci-après dénommé " l'organisateur " d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

L'ORGANISATEUR règlera au PRODUCTEUR, les frais suivants soumis à une TVA à 5,5% :

1. Le transport du décor pour un montant maximum de **1500 € HT**
2. Les voyages de l'équipe du PRODUCTEUR pour un montant maximal de **750 € HT**
3. Les repas sont à la charge de l'ORGANISATEUR, pour la durée de l'exploitation **34 repas** sont prévus. L'ORGANISATEUR a la possibilité de prendre en charge directement les repas en tenant compte des régimes alimentaires de l'équipe et du planning de travail technique.

A ce titre, **17 repas du 13/02 au soir** sont pris en charge directement par l'organisateur et **17 repas du 13/02 midi** sont en défraiements SYNDEAC à hauteur de 20,70€ HT soit un total de **351,90 € HT**

4. Hébergement : L'ORGANISATEUR organisera et prendra directement en charge l'hébergement de l'équipe selon les informations fournies dans la liste des hébergements par LE PRODUCTEUR. A ce titre, **8 nuitées** sont prévues pour la nuit du 12/02/2026 au 13/02/2026.

Soit un total HT de $1500 + 750 + 351,90 = 2\ 601,90\text{€}$ avec une TVA à 5,5 % à hauteur de 143,10 €, soit un **total TTC de 2745 € (deux mille sept cent quarante cinq euros toutes taxes comprises)** payé par virement bancaire dans un délai de 30 jours à réception de la facture.

Fait à Paris, le 18 septembre 2025 en deux exemplaires originaux

Le PRODUCTEUR

L'ORGANISATEUR

THEATRE DE LA TEMPETE
Route du Champ de Manœuvre
Cartoucherie 75012 Paris
Tél. 01 43 65 66 54



Paraphes

Accuse de réception en préfecture
077-217705144-2025-0228-25-11462-CC
Date de rétransmission : 28/10/2025
Date de réception préfecture : 28/10/2025

FB

L'Avare

de **Molière**

mise en scène **Clément Poirée**
production **Théâtre de la Tempête**

Fiche technique

J -1 : Préparation équipe d'accueil avant l'arrivée
1 service

Jour J : Arrivée équipe spectacle + Installation plateau
1 service - *Raccords*
1 service - *Jeu + Démontage*

Durée : 2H20 - Conseillé au public à partir de 10 ans

John Arnold - HARPAGON
Mathilde Auneveux - ELISE
Pauline Bry-Martin* ou **Sylvain Dufour** - MAQUILLAGE PERRUQUES
Pascal Césari - CLEANTE
Erwan Creff* ou **Caroline Aouin** - SCENOGRAPHIE ACCESSOIRES
Yan Dekel - REGIE GENERALE ET PLATEAU
Stéphanie Gibert* assistée de **Farid Laroussi** - MUSIQUE SON
Pauline Labib-Lamour - COLLABORATION ARTISTIQUE
Emilie Lechevalier ou **Solène Truong** - HABILLAGE
Virgil Leclair - LA FLECHE
Nelson-Rafaell Madel - VALERE
Laurent Ménoret - MAITRE JACQUES / MAITRE SIMON
Marie Razafindrakoto - MARIANE
Hanna Sjödin* ou **Camille Lamy*** ou **Malaury Flamand** - COSTUMES
Anne-Elodie Sorlin - FROSINE
Guillaume Tesson* ou **Marine David** - LUMIERES
**concepteur-rices*

Fiche technique - Mise à jour le 13/01/2025
Régisseur général : yandekel@hotmail.com

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251028-25_11462-CC
Date de télétransmission : 28/10/2025
Date de réception préfecture : 28/10/2025

CONTACTS EN TOURNÉE*

*distribution communiquée par la production

POSTE	PRENOM	NOM	TEL	MAIL
Régie générale / Plateau	Yan	Dekel	06 74 93 53 10	yandekel@hotmail.com
Lumière	Tesson	Guillaume	06 81 06 82 10	moultmoultmoul@gmail.com
Lumière	Marine	David	06 13 89 64 88	marinecc.david@gmail.com
Musique et son	Stéphanie	Gibert	06 72 84 38 81	stg.basse@gmail.com
Scénographie	Erwan	Creff	06 11 11 24 55	erwancreff@gmail.com
Costumes	Camille	Lamy	06 98 95 03 07	camillelamy@orange.fr
Costumes	Malaury	Flamand	06 20 64 88 15	malauryfla@gmail.com
Habillage	Emilie	Lechevalier	06 78 15 04 01	memzelbonheur@yahoo.fr
Habillage	Solène	Truong	06 83 89 23 35	solene.trg@hotmail.com
Maquillage	Pauline	Bry-Martin	06 78 47 33 94	polyn83@gmail.com
Maquillage	Sylvain	Dufour	06 63 24 89 54	sylvaindufourcielust@gmail.com
Assistante mise en scène	Pauline	Labib-Lamour	06 59 77 20 01	pauline.labib@gmail.com
Production	Maylis	Le Texier	06 59 10 59 43	productions@la-tempete.fr
Production	Marie	Alaux	07 61 29 96 35	productions@la-tempete.fr

Fiche technique - Mise à jour le 13/01/2025

Régisseur général : yandekel@hotmail.com

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251028-25_11462-CC
Date de télétransmission : 28/10/2025
Date de réception préfecture : 28/10/2025



Photos : @Fanchon Bibille

*Fiche technique - Mise à jour le 13/01/2025
Régisseur général : yandekel@hotmail.com*

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251028-25_11462-CC
Date de télétransmission : 28/10/2025
Date de réception préfecture : 28/10/2025

REMARQUES GÉNÉRALES

Personnel en tournée au plateau : 15 personnes.

Personnel accompagnant en tournée : 2 personnes.

L'équipe se compose de :

- 8 interprètes
- 1 lumière
- 1 musique / son
- 1 régie général / plateau
- 1 costumes
- 1 habillage
- 1 maquillage
- 1 scénographie / accessoires
- 1 mise en scène ou assistantat à la mise en scène
- 1 prod

- Prévoir des loges pour 15 personnes :

- 1 loge individuelle pour un comédien
- 1 grande loge filles (7-9 personnes)
- 1 grande loge garçons (7-8 personnes)
- Douches, eau chaude, 15 serviettes

- Pour les costumes :

- Personnel habillage sachant coudre (avec 1 machine)
- 1 centrale vapeur
- 2 laves linge (7Kg) à cycle court (15mn) - 3 à 4 départs le jour d'arrivée
- 1 sèche linge ou armoire séchante
- Lessive liquide, savon de Marseille, bassine, brosse à ongles
- 2 portants minimum en buanderie
- 1 portant par loge

ATTENTION ! Nous communiquer rapidement sur la possibilité pour les interprètes d'accéder des loges aux gradins sans passer par le plateau.

Fiche technique - Mise à jour le 13/01/2025
Régisseur général : yandekel@hotmail.com

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251028-25_11462-CC
Date de télétransmission : 28/10/2025
Date de réception préfecture : 28/10/2025

RÉGIMES ALIMENTAIRES*

*distribution communiquée par la production

Un catering sucré / salé est demandé dès l'arrivée de l'équipe.

REGIMES ALIMENTAIRES

AUNEVEUX	Mathilde	Artiste dramatique	Sans porc
ARNOLD	John	Artiste dramatique	RAS
CESARI	Pascal	Artiste dramatique	RAS
LECLAIRE	Virgil	Artiste dramatique	RAS
MADEL	Nelson	Artiste dramatique	RAS
MENORET	Laurent	Artiste dramatique	RAS
RAZAFINDRAKOTO	Marie	Artiste dramatique	Végétarienne
SORLIN	Anne-Elodie	Artiste dramatique	Sans gluten
BRY MARTIN	Pauline	Maquillage	Sans protéines de lait de vache (brebis et chèvre ok), allergie aux oranges, noix et kiwis
DUFOUR	Sylvain	Maquillage	RAS
LAMY	Camille	Costumes	RAS
FLAMAND	Malaury	Costumes	Végétarienne
CREFF	Erwan	Scénographie	RAS
TESSON	Guillaume	Lumière	RAS
DAVID	Marine	Lumière	Végétarienne. Allergies aux morilles.
GIBERT	Stéphanie	Musicienne	RAS
LECHEVALIER	Emilie	Habilleuse	Végétarienne
TRUONG	Solène	Habilleuse	Sans lactose, sans poisson, pas trop gras, pas de sauce (ok : féculents, légumes crus ou cuits, viande non grasse, type wok ou bobun)
DEKEL	Yan	Régisseur plateau	RAS
POIREE	Clément	Metteur en scène	RAS
LABIB LAMOUR	Pauline	Collaboratrice artistique	RAS
LE TEXIER	Maylis	production	RAS
ALAUX	Marie	Production	RAS

Fiche technique - Mise à jour le 13/01/2025
Régisseur général : yandeke@hotmail.com

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251028-25_11462-CC
Date de télétransmission : 28/10/2025
Date de réception préfecture : 28/10/2025

LOGISTIQUE

Arrivée de la troupe au plateau J-0.

Prévoir l'accès d'un porteur 90m3 - poids lourd semi remorque.

Nous prévenir en amont si l'accès à la semi-remorque peut poser certaines difficultés.

Transpalette demandé pour déchargement et chargement

Besoin en personnel d'accueil :

1 régie lumière

1 régie son

1 régie générale / plateau

1 habillage

DÉCOR

- **6 étagères en métal sur roulettes** (250cm hauteur x 150cm largeur x 65cm profondeur). Poids variant entre 50kg et 95kg par élément.
- **1 escalier en métal sur roulettes avec garde-corps (3m10 de hauteur).**
- 1 escabeau six marches.
- 26 caisses de stockage en plastique.
- 12 chariots plastiques sur roulettes.

PLATEAU

Le plateau ne doit pas avoir de pente (mobiliers sur roulettes).

Plateau à nu. Aucune draperie. Murs apparents.

Le plateau doit être dégagé au maximum pour pouvoir accueillir les stocks de dons durant la représentation.

Dimensions plateau minimum requises :

- Ouverture du cadre de scène : 10m
- Profondeur : 10m
- Mur à mur : 12m
- Hauteur sous perches : 5m

Matériel à fournir :

- 3 tables noires 2 x 0,80m minimum (1 lointain - 1 jardin - 1 cour).
- 4 lignes 16A pour chaque tables au plateau.
- 8 multiprises.
- 2 tables pour l'entrée public.
- 4 pains de fonte pour lestage décor.

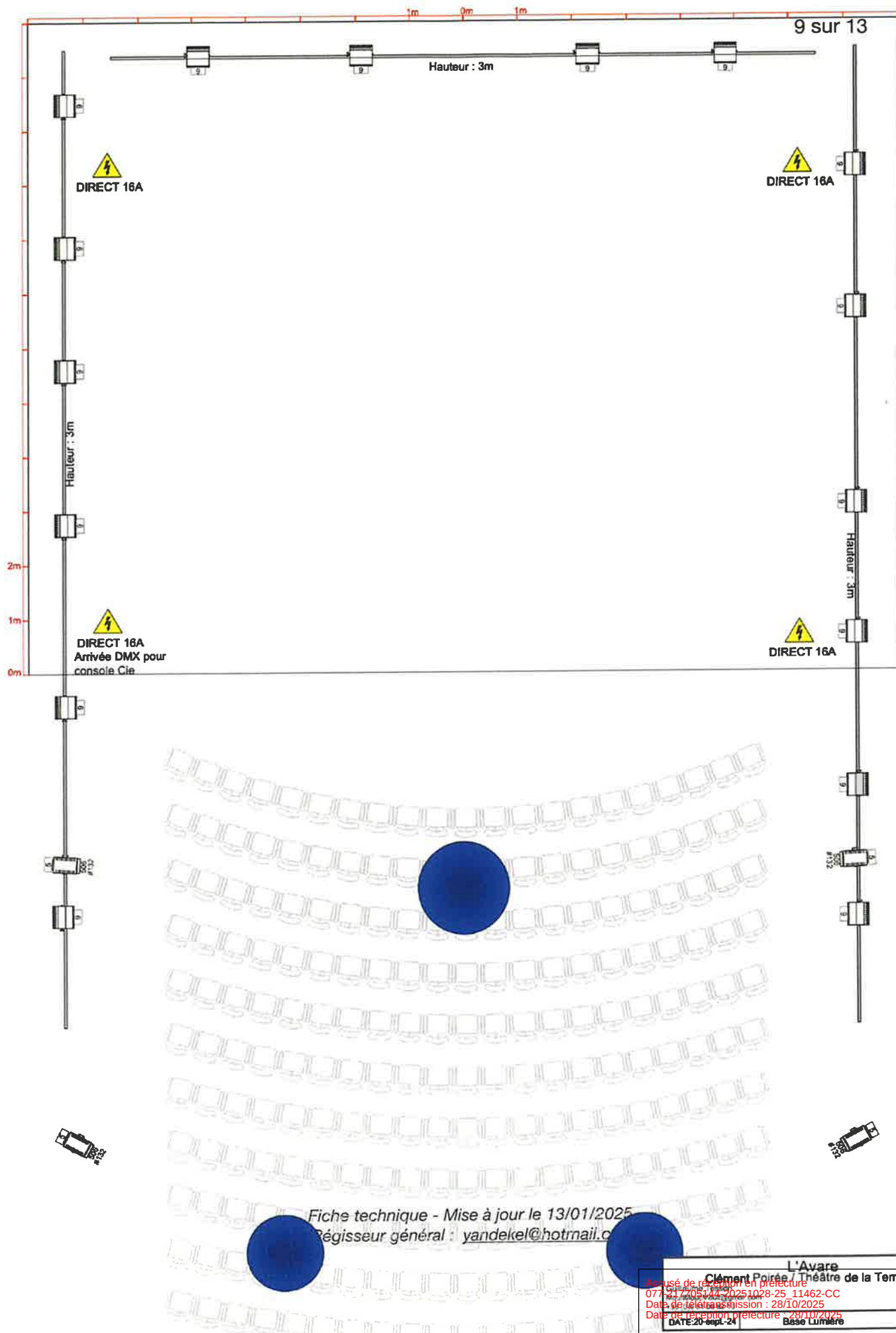
LUMIÈRES

Fourni par la compagnie :

- 1 PC Fresnel 2Kw.
- 3 PC Fresnel 1 Kw.
- 2 rampes led.
- 12 servantes led sur batteries.
- 6 quartz led sur batteries.
- 6 réglottes led sur batteries.
- 4 BT 250w.
- 3 parapluies paraboliques réflecteurs.
- 3 pieds de projecteurs sur roulettes.
- 1 mini console dmx + splitter

Installation et besoins (J-1) :

- 2 directs 16A à jardin avec 2 prolongateurs de 20m.
- 2 directs 16A à jardin avec prolongateur de 15m.
- 2 directs 16A à cour avec 2 prolongateurs de 20m.
- 1 direct 16A à cour avec 1 prolongateurs de 15m.
- 1 Direct loge ou coulisse pour la recharge des batteries (2 x 16A)
- 16 cycliodes. Prévoir un sous perchage à 4m sur tous les contours du plateau (jardin, cour, lointain) pour l'accroche des cycliodes. (Nombre et implantation à décider en fonction de la salle).
- Nous faisons la régie lumière directement du plateau avec une console dmx 6 voies. Le départ du signal dmx devra se trouver à jardin. Prévoyez de faire un patch numérique sur vos gradateurs.
- 3 accroches pour parapluies en salle au-dessus du gradin.



SON

Fourni par la compagnie :

- 1 console Yamaha 01V.
- 4 haut-parleurs Yamaha DXR8 MKII.
- 1 sound box.
- 1 pédale de loop.
- 1 platine vinyle.
- 1 lecteur audio CD/K7.
- 2 micros Neumann KM184.
- 1 micro SM58.
- 3 DI.

Besoins :

1 direct (16A) à jardin pour le son uniquement.

Reprise en façade sur un système de diffusion calé pour une écoute de qualité.

PLANNING PRÉVISIONNEL

POUR UNE SEULE REPRÉSENTATION À 20H :

J-1 (équipe technique d'accueil) :

- Préparation et installation lumières et accroches (plan fourni).
- Démontage draperie et clean plateau.

J 0 :

09H50 : Arrivée de l'équipe technique spectacle + équipe technique accueil + habillage.

10H00 : Arrivée du transporteur décor (90m3).

10H10 : Déchargement décor.

10H40 : Installation plateau. Montage des ateliers.

11H00 : Montage parapluies en salle + réglages lumières.

13H00 : Pause déjeuner.

14H00 : suite montage + réglages + balances.

16H00 : Arrivée équipe interprètes.

16H10 : Raccords techniques et jeu + marquages plateau.

18H00 : Pause + Diner + clean plateau.

19H00 : Mise plateau.

19H40 : Entrée public.

20H00 : Représentation.

23H00 : Démise, démontage et chargement.

23H59 : Diner et fin de journée.

RÉ-EMPLOI - VALORISATION - RE-DISTRIBUTION

PRÉVOIR CONTENANTS (CARTONS - BOITES - CAISSES - SACS) ET ESPACE DE STOCKAGE POUR NOTRE DÉMISE.

L'équipe au plateau se compose de 8 interprètes et 7 techniciens répartis par « ateliers » : Scénographie et accessoires - Lumière - Musique et sons - Maquillage - Costumes - Habillage - Régie plateau.

Nous invitons le public à participer à la création du spectacle en nous amenant tout produit ou matière, dans le but de le ré-employer, de le valoriser ou de le transformer durant la représentation.

Nous allons donc constituer un stock important d'objets et de textiles. Il est nécessaire d'avoir conscience que l'accumulation lors d'une représentation peut être conséquente. L'objectif de notre démarche est que ce stock soit donné à une association du territoire (ressourcerie ou structure valorisant le ré-emploi) sur le modèle de notre partenariat avec la ressourcerie de la Petite Rockette (11ème et 12ème arrondissement de Paris).

Entreposer, trier et acheminer le stock pour ne jeter/recycler uniquement ce qui ne semble ne pas être ré-employable. Ne pouvant pas prendre en charge cet aspect lors de notre tournée, nous pouvons communiquer en amont avec vos équipes pour tendre le plus possible aux objectifs de notre démarche.

À la fin de chaque représentation nous trions le stock des objets par catégories. En voici les dénominations :

- VAISSELLE / CUISINE
- SPORT
- ELECTRO, PILES ET FILS
- LIVRES / MÉDIAS (DVD, CD, VINYLES...)
- PAPIERS / BUREAU
- OBJETS DIVERS
- LUNETTES / BIJOUX / BABIOLES

Pour le textile nous faisons certaines distinctions et catégories :

- TEXTILES PROPRES (prêts à être donnés ou revendus)
- TEXTILES DÉCOUPÉS TRANSFORMÉS (filière recyclage textile)
- CHAUSSURES
- CHAPEAUX
- SACS ET LANIÈRES

Nous vous conseillons également de prévoir une poubelle de recyclage et une poubelle classique proches du plateau pour la démise du spectacle.

Nous pouvons vous communiquer des informations sur une ressourcerie proche de chez vous qui fait partie du réseau national. Vous pourrez prendre directement contact avec cette structure pour préparer le ré-emploi du stock reçu durant notre représentation. Et plein d'autres choses sont à imaginer par vos équipes !

Nous restons à votre disposition pour poursuivre nos échanges à ce sujet.